

Le SITOM a débuté la démarche d'Eco-Exemplarité en 2012. L'objectif de cette démarche est de rendre les collectivités adhérentes au SITOM exemplaires en matière de tri et de réduction des déchets, en sensibilisant et en informant les agents territoriaux à la gestion des déchets en général.

Elle a d'abord permis de rencontrer chaque agent des services administratifs des 20 communes et des 3 communautés de communes de son territoire, puis les agents techniques. Elle se poursuit sur 2016 et 2017 avec les agents communaux/intercommunaux des autres services.

Aussi, le SITOM souhaite garder le contact avec vous, les 2 300 agents de son territoire, en vous transmettant 2 fois par an de nouvelles informations ou rappels.

Si vous avez des questions ou demandes de renseignements concernant la gestion des déchets (tri, recyclage, réduction, ...) n'hésitez pas à les envoyer à : animation@sitom.fr (à l'attention de Stéphanie). Elles peuvent intéresser d'autres personnes et faire l'objet d'une réponse dans une prochaine lettre.

Cette première lettre est consacrée à un rappel sur les consignes de tri et les nouvelles filières en place.



TRIER MIEUX

Avec 20 % d'erreurs de tri dans les Recyclables en moyenne sur son territoire et de nombreuses erreurs dans le tri du verre, le SITOM souhaite refaire un point sur les consignes de tri.

Les erreurs de tri sont représentées par les déchets déposés par erreur ou méconnaissance dans le conteneur pour les Recyclables (ou le Verre) alors qu'ils devraient être déposés dans un autre conteneur.

Elles ont un impact environnemental (transport, ...) et représentent un coût financier important (transport, tri, ...). Ainsi, en 2015, le taux de refus pour les Recyclables était de 18,6 %, soit 550 tonnes, générant un surcoût de 30 800 Euros TTC.

Quelles sont les erreurs à éviter ?

		
VERRE En vrac dans les conteneurs	Cassés ou pas, en enlevant bouchons et couvercles : <ul style="list-style-type: none"> • Pots • Bocaux • Bouteilles • Flacons de médicament • Flacons de parfum • Déodorants 	Cassés ou pas : <ul style="list-style-type: none"> • Vaisselle (verres, assiettes, plats, carafes, cendriers, vases, ...) • Verres à moutarde, mayonnaise, pâte à tartiner, ... • Biberons • Ampoules • Miroirs • Vitres – Pare-Brise • Pots de fleurs en terre
RECYCLABLES En vrac dans les conteneurs	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les papiers > 5 cm, non froissés : feuilles, publicités, magazines, catalogues, livres, journaux, enveloppes, ... • Cartonnettes et petits cartons • Briques alimentaires • Bouteilles et Flacons Plastique • Emballages métalliques (boîtes de conserve, barquettes en aluminium, bidons, aérosols, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Papier calque, Papier carbone • Enveloppes à bulles • Gros cartons • Tubes, pots, barquettes et sacs en plastique • Barquettes Polystyrène • Objets métalliques autres que des emballages • Vêtements – Chaussures • Maroquinerie • Jeux – Jouets • Verre • Appareils électro-ménagers • Piles

TRIER PLUS

LES FILIERES SUPPLEMENTAIRES :

- Déchèterie : encombrants, produits toxiques et dangereux, bois, déchets verts, ferraille, pneus, Déchets Electriques et Electroniques (D3E), ...
- Gros cartons (taille supérieure au carton de 6 bouteilles) :
Les gros cartons trouvent leur place en déchèterie ou dans certains conteneurs spéciaux mis en place par quelques communes. Ils ne sont en AUCUN CAS à déposer dans les conteneurs dédiés aux Recyclables, ni dans les Ordures Ménagères et encore moins à côté des points de collecte.
- Piles : Déchèteries / Commerces et revendeurs / **PETIT CASINO . CORDON**
- Petit électro-ménager : Déchèteries / Grandes surfaces et revendeurs
- Les nouveautés :

- Bouchons : www.bouchons74.org **CORDON - TOURISME**
Où ? Déchèteries et différents points de collecte à retrouver sur le site internet.
Quoi ? Bouchons en plastique et en liège (lait, eau, soda, sirop, shampoing, dentifrice, produit ménager, lessive, ...)
Pour quoi ? Pour permettre leur recyclage en réalisant une action sociale. En effet, l'argent récolté par la revente des bouchons en plastique sert au financement de matériel médical pour les personnes en situation de handicap.
Quantité annuelle SITOM : environ 3 T



- Capsules de café en aluminium : www.nespresso.com
Où ? Déchèteries de Megève, Saint-Gervais, Passy, Notre Dame de Bellecombe, Sallanches et certains commerces (11 points de collecte).
Quoi ? Capsules à café, en aluminium.
Pour quoi ? L'aluminium rejoindra la filière de recyclage, et le café sera composté.
Quantité annuelle SITOM : environ 2,5T



- Stylos : www.terracycle.fr **CORDON TOURISME**
Où ? Ecoles - Collèges - Lycées / Mairies / Bibliothèques / OT / ... Plus de 115 points de collecte sur le territoire.
Quoi ? Sont acceptés : Stylos, feutres, correcteurs, fluos, ...
Sont refusés : crayons à papier, crayons de couleur, tubes de colle, règles, objets métalliques.
Pour quoi ? Pour permettre leur recyclage en pot à crayons, arrosoirs, ... et le versement d'une aide à une association locale choisie par les élus du SITOM.
Quantité annuelle SITOM : plus de 300 kg



- Textiles : www.tri-vallees.com **CORDON Parking de Rochefort.**
Où ? Associations locales : Scouts de France, Scouts de Cluses, ALPABI, Secours Populaire, Secours Catholique, ... ou bornes textiles Tri-Vallées réparties sur le territoire du SITOM. www.ecotlc.fr
Quoi ? Textiles (Vêtements, linge de maison, ...), Chaussures, Maroquinerie (ceintures, sacs à main, ...)
Pour quoi ? Pour permettre leur don, revente et recyclage.
Quantité annuelle SITOM : 140 T en 2015



Et pour les déchets organiques ?
Pensez compostage :
En individuel ou en collectif le SITOM vous accompagne.
Plus d'informations et renseignements : www.sitomvalleesmontblanc.fr